



COMMUNE DE SOUILLAC

Département du Lot
Arrondissement de Gourdon

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

Nombre de conseillers municipaux : afférents au conseil : 23 en exercice : 23	présents : 22 absents avec procuration : 1 votants : 23
--	---

L'an deux mille vingt, le 02 juillet à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Souillac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Souillac sous la présidence de M. Gilles LIEBUS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 26 juin 2020

Présents : M. LIEBUS, M. DAVID, Mme AUBRUN, M. VIDAL, Mme JALLAIS, M. RABUTEAU, Mme MOQUET, Mme BRUNO, M. VERGNE, M. ESHAIBI, Mme FARO, M. SIMOND, M. QUITTARD, Mme ESCORNE, Mme MONTALI, M. AYMARD, Mme MACHEMY, M. CAMBOU, Mme DULOUT, M. BASTIT, M. CHEYLAT, Mme MARCHI

Absents mais représentés : Mme MAZE (pouvoir à Mme MARCHI).

Secrétaire : Mme DULOUT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire rappelle que la suppression de la taxe d'habitation a pour conséquence le gel du taux de la taxe d'habitation à sa valeur de 2019 imposé par la loi de finances 2020 ainsi que la suppression dans les textes de l'obligation du vote de ce taux.

Après avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose les taux d'imposition pour 2020 :

Rappel des taux 2019 :

- Taxe d'habitation 10,93 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 24,32 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 171,78 %

Proposition pour les taux 2020 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 24,32 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 171,78 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE les taux d'imposition au titre de l'année 2020 suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 24,32 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 171,78 %

Monsieur le Maire explique que les taux n'augmentent pas en 2020. Le produit des impositions augmente grâce à l'augmentation des bases. Monsieur VIDAL précise que c'était un engagement de l'équipe municipale.

Monsieur VIDAL présente le budget principal :

La section de fonctionnement 2020 s'équilibre à 4 231 507,24 € contre 4 302 294,00 € en 2019.

La section investissement 2020 s'équilibre à 2 486 927,29 € contre 2 507 817,39 € en 2019.

Budget Principal 2020 dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 177 180 € (28% des dépenses de fonctionnement) sont en baisse de 109 520 € soit - 8,5 % par rapport au budget 2019 et tiennent compte :

- de la baisse des achats de repas pour les restaurants scolaires à la cuisine centrale suite à la fermeture des écoles lors du confinement

- un changement d'imputation de la mise à disposition de personnel de l'article 611 vers l'article 6218 du chapitre 012

- de l'annulation de certaines festivités cet été

Chapitre 012 – Charges de personnel : 2 215 079,00 €, (52% des dépenses de fonctionnement)

Les charges de personnel sont en augmentation 147 779 € soit + 7,1 % par rapport au budget 2019 et tiennent compte :

- des avancements de carrière
- du transfert des salaires du responsable des services techniques du budget assainissement vers le budget communal en intégralité en 2020 contre 6 mois en 2019
- un poste aux espaces verts et un poste aux services techniques non budgétisés en 2019
- un poste de coordonnateur jeunesse non budgétisé en 2019
- un poste aux services techniques à temps partiel passé à plein temps
- une augmentation de la participation à la mutuelle des agents
- d'un changement d'imputation de la mise à disposition de personnel de l'article 611 vers l'article 6218 du chapitre 012

Chapitre 65 – Charges de gestion courante : 310 855 € (7% des dépenses de fonctionnement)

Les charges de gestion courante sont en augmentation 71 855 € soit + 30,1 % par rapport au budget 2019 et tiennent compte :

- de l'intégration d'un déficit du budget annexe cuisine centrale de 50 000 €
- du versement à CINEODE, délégataire du cinéma d'une subvention de 13 000 €

Chapitre 66 – Charges financières : 110 200 € (3% des dépenses de fonctionnement) sont en baisse de 32 854 € soit 23 % par rapport à 2019

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 2 500 €

Chapitre 014 – Atténuation de produits: 5 000 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 15 000 €

Chapitre 042 – opération d'ordre de transfert entre section : 199 500 € (5% des dépenses de fonctionnement)

Chapitre 023 – Virement à la section investissement: 196 193,24 € (5% des dépenses de fonctionnement) est inférieur à celui de 2019 (286 740 €).

Total des dépenses de fonctionnement au budget 2020 : 4 231 507,24 €.

Budget Principal 2020 Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses : 279 250 € (7% des recettes de fonctionnement) sont en baisse de 8 350 € soit – 2,9 % par rapport à 2019 et tiennent compte :

- de la diminution des redevances périscolaires suite à la fermeture des restaurants scolaires lors de la crise sanitaire
- de la diminution des redevances culturelles suite à l'ouverture tardive du musée à cause de la crise sanitaire

Cette baisse est en partie compensée par une refacturation du personnel du budget principal vers les budgets annexes plus importante en 2020.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 3 042 700 € (72% des recettes de fonctionnement) sont en baisse de 11 134 € soit 0,4 % par rapport à 2019 et tiennent compte :

- que le montant de taxe foncière et d'habitation est attendu en progression de 1% par rapport au réalisé 2019 (22 924 €) sachant que le coefficient de revalorisation des bases cadastrales est de 1,2 % en 2020 et que les valeurs locatives des locaux assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences principales sont revalorisées de 0,9 %.
- d'une baisse sur les droits de place suite à la crise sanitaire

Chapitre 74 – Dotations et participations: 533 227,24 € (13% des recettes de fonctionnement) sont en hausse de 18 213,24 € soit 0,4 % par rapport à 2019 et tiennent compte :

- de la diminution de la dotation forfaitaire de 37 000 € compensée en partie par la hausse de la DSR de 21 000 €
- une subvention de 24 706,00 € du fonds de soutien des cinémas géré par le CNC qui concerne 3 années de charges en lien avec le cinéma

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante: 247 900 € (6% des recettes de fonctionnement) sont en baisse de 24 100 € soit -8,9% par rapport à 2019 et tiennent compte :

- des gratuités de loyer accordées lors de la crise sanitaire
- les remboursements d'assurance seront imputés au chapitre 77 au lieu du chapitre 75

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 5 000 €

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 60 200 € (1% des recettes de fonctionnement) qui correspond à des remboursements de charges de personnel en arrêt maladie.

Chapitre 042 – opération d'ordre : 63 130 € (1% des recettes de fonctionnement) dont 53 130 € de travaux effectués en régie.

Total des recettes de fonctionnement : 4 168 377,24 €

La capacité d'autofinancement prévisionnelle de la commune se monte à 385 693,24 € contre 495 240 € en 2019

Budget Principal 2020 Dépenses d'investissement

Chapitre 20 - Reversement d'attribution de compensation à Cauvaldor : 19 898 €

Les opérations d'équipement pour un total de 1 444 344,99 dont 261 619,99 € de RAR :

Opération 126 - Achat de matériels : 114 846 € dont 1 826,49 de RAR est prévu l'acquisition d'un poly-benne pour le service espaces verts : 53 410,77 €

Opération 172 - Réserves foncières : 253 773,62 € dont 99 173,62 € de RAR sont prévus l'acquisition du bâtiment Fourcade pour 72 000 € et de l'annexe au lycée Vicat pour 65 000 €

Opération 210 – Ecole élémentaire: 52 112,04 € dont 43 912,04 € de RAR

Opération 253 – Ecole maternelle: 17 678,20 € dont 853,20 € de RAR

Opération 281 – Stades, plaine des jeux: 23 197,60 € dont 18 897,60 € de RAR

Opération 308 – Abbaye : 33 960 € dont 6 000 € de RAR

Opération 322 – Cinéma: 7 160 €

Opération 346 – Salle des Dames : 1 654 € dont 654 € de RAR

Opération 355 – Eclairage public : 13 306,84 € dont 9 406,84 € de RAR

Opération 360 – Palais des congrès : 4 644 € de RAR

Opération 371 – Travaux de voirie : 1 080 € de RAR

Opération 372 – Parking Baillot: 5 000 €

Opération 378 – Abbatale Sainte Marie: 443 823,40 € dont 43 823,40 € de RAR. Suite à une étude diagnostic de l'abbatale, il est prévu une première tranche de travaux : mise en conformité électrique et réhabilitation du portail mauriste

Opération 381 – Economies d'énergie bâtiments et chaufferies: 28 739,60 € dont 489,60 € de RAR

Opération 383 – Parking Chanteranne et parc Delmas : 54 722 € dont 10 572 € de RAR. Les études de maîtrise d'œuvre sont prévues.

Opération 392 – Musée des automates : 9 360 €

Opération 393 – Mairie: 13 203,20 € dont 5 803,20 € de RAR

Opération 406 – Conteneurs enterrés: 15 000 €

Opération 408 – Vidéo protection : 293 824,00 € dont 13 824 € de RAR

Opération 414 – Ecole de musique: 660 € de RAR

Opération 418 – Aménagement du terrain des gens du voyage : 46 600 €

Opération 419 – Ateliers créateurs : 10 000 € sont prévus pour réaliser une étude de faisabilité

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunt : 526 800 €, en hausse de 44 246 €, soit 9,2 % par rapport au BP 2019

Chapitre 040 - Opérations d'ordres : 63 130 € qui correspondent aux travaux en régie

Déficit reporté : 402 754,30 €

Les dépenses d'investissement 2020 se montent à 2 456 927,29 € dont :

- 402 754 ,30 € de déficit reporté

- 261 619,99 € de RAR 2019

- 1 792 553 € de crédits nouveaux

Budget Principal 2020 Recettes d'investissement

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers : 179 677,19 € qui correspondent au versement du FCTVA et à la Taxe d'Aménagement

Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 469 513,66 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 607 657,91 € dont 436 590,37 € de RAR 2019 et 171 067,34 € de crédits nouveaux pour 2020

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 803 385,29 €

Chapitre 021 – Virement à la section fonctionnement: 196 193,24 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordres : 199 500 €

Les recettes d'investissement 2020 se montent à 2 456 927,29 € dont :

- 436 590 € de RAR 2019

- 2 456 927,29 € de crédits nouveaux

L'endettement du budget principal se monte à 4 379 253,90 € au 31 décembre 2019

Si la totalité de l'emprunt prévu en 2020 est réalisé il se montera à 4 659 139,19 € au 31 décembre 2020.

Monsieur CHEYLAT demande où apparaît dans le budget les acquisitions réalisées par l'EPF. Monsieur VIDAL répond que les acquisitions ont été réalisées sur l'année 2020 et n'apparaissent pas dans le budget. Ce sont des engagements hors bilan.

Monsieur le Maire explique que l'acquisition des bâtiments apparaîtra dans le budget seulement lorsque la commune décidera de réaliser des travaux sur ces bâtiments. Ils seront rétrocédés à la commune par l'EPF avant de débiter leur réhabilitation. Ils peuvent être aussi vendus à des investisseurs. Le portage réalisé par l'EPF peut durer huit ans. Après huit années la commune est obligée d'acquiescer et de financer les biens.

Madame AUBRUN explique que cinq bâtiments ont été achetés pour 300 000 €. Il est intéressant de faire les travaux avant les huit années car des subventions peuvent être attribuées. Une étude de faisabilité sera réalisée pour l'aménagement de ces immeubles. Elle sera financée par l'EPF à hauteur de 50 %.

Monsieur CHEYLAT demande si le Tivoli est inclus dans cette étude. Le Tivoli a été acheté dans le cadre des travaux prévus pour l'aménagement de la place du Foirail. Ces travaux seront réalisés en 2021 par CAUVALDOR. Ce bâtiment a été préempté dans le cadre de ce projet car il représentait une opportunité pour créer une ouverture afin que les piétons puissent directement aller de la place du Foirail vers le centre-ville.

Monsieur le Maire précise que ce passage a été étudié dans le cadre de l'étude de revitalisation de centre bourg de Souillac. Cauvaldor a financé cette étude. Ce passage renforce l'attractivité du centre-ville pour les personnes qui se gare place du Foirail. Il était dans l'intérêt de la commune de préempter ce bien au vu de la stratégie développée dans l'étude. Cette étude sera présentée à l'ensemble du conseil municipal. Elle permet de programmer dans le temps les actions à mener. Il faut anticiper. Les travaux sur le Tivoli ne sont pas prévus immédiatement. Ils s'intégreront dans les travaux d'aménagement de la place du Foirail. Le maître d'ouvrage de ces travaux est Cauvaldor. La commune y participera financièrement pour la partie concernant l'embellissement de la place.

Il est important d'anticiper les actions à mener dans le cadre de l'étude réalisée.

Monsieur CHEYLAT se dit inquiet, la commune est lourdement endettée, les travaux seront payés in fine, la cuisine centrale reste à réaliser.

Monsieur le Maire explique que des emprunts vont arriver à échéance bientôt. Des actions de renégociation et d'étalement de la dette vont être entreprises. Cela donnera une bouffée d'oxygène pour le financement des investissements.

Plusieurs outils sont en place avec l'Etat et la Région. Un contrat centre-bourg a été signé. Aujourd'hui une Opération de Revitalisation Rurale (ORT) est mise en place sur l'ensemble des centres bourgs de Cauvaldor. Grâce à cette ORT, le secteur privé peut bénéficier d'aides financières. Cela envoie un signe fort pour la réhabilitation des centres anciens. Avec la pandémie de COVID19, la population des villes est attirée par nos régions. Il faut pouvoir faire venir des gens dans notre ville à la recherche de bien-être. Pour cela, il est nécessaire d'anticiper la réhabilitation de nos centres anciens. Nous avons besoin de faire venir des jeunes. Pour cela, il faut relancer l'économie. Monsieur CHEYLAT demande si Cauvaldor suivra.

Monsieur le Maire indique que Cauvaldor perçoit la fiscalité professionnelle. Son budget est de 87 millions d'euros dont 44 millions en investissement. Cauvaldor a la structure pour aider les entreprises durant cette période de crise sanitaire. Il indique qu'une prime 1 000 € sera versée par Cauvaldor pour tous les salariés du CIAS. Monsieur CHEYLAT félicite le personnel du CIAS. Il explique que la commune fait face à une situation financière qui tend vers l'inconnue. Le montant des travaux n'est pas quantifié. Cauvaldor peut se désengager. Il se dit inquiet. Monsieur le Maire indique que la commune peut revendre les immeubles. La problématique de la commune de Souillac est qu'elle supporte toute les charges de centralité. Certains équipements ont été

transférés à Cauvaldor comme la piscine et le gymnase. Cauvaldor perçoit l'impôt sur les entreprises et doit être capable de porter des projets sur le territoire avec la crise économique qui se profile. Cauvaldor doit mener une politique ambitieuse pour développer l'emploi.

VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal :

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération :

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;

Vu l'avis de la Commission « Finances » réunie le 25 juin 2020 ;

Vu la délibération N°2020_026_11 en date du 4 mars 2020 sur le vote de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération N°2020_017_02 en date du 4 mars 2020 adoptant le Compte Administratif de l'année 2019 ;

Vu la délibération N°2020_023_08 en date du 4 mars 2020 approuvant l'affectation de résultats 2019 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

DECIDE de voter le **budget principal** 2020 :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

ADOpte le **budget principal** pour l'exercice 2020 comme il suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 4 231 507,24 €

Recettes : 4 231 507,24 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 2 456 927,29 €

Recettes : 2 456 927,29 €

PRECISE que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2020.

Monsieur VIDAL présente le budget annexe assainissement.

La section fonctionnement s'équilibre à 476 862,75 € et la section d'investissement à 662 618,78 €. Le produit de la redevance assainissement est prévu en baisse de 10 000 € par rapport au BP 2019, la consommation d'eau a tendance à diminuer.

- Les principales dépenses d'investissement prévues en 2020 sont :

- La réhabilitation du réseau d'assainissement Avenue Jean Jaurès et rue des Aubugues : 459 819,61 €

- La numérisation des plans des réseaux : 27 310 €

- Un emprunt d'un montant de 175 593,75 € est prévu pour financer ces investissements

Le budget annexe Assainissement 2020 se résume ainsi :

Section fonctionnement- Dépenses

- **011 Charges à caractère général : 149 240 €**
- **012 Charges de personnel : 68 030 €**
- **65 Autres charges de gestion courante : 2 000 €**
- **66 Charges financières : 23 799,70 €**
- **67 Charges exceptionnelles : 5 000 €**
- **014 Atténuation de produits : 40 000 €**
- **022 Dépenses imprévues : 1 000 €**
- **023 Virement section d'investissement : 14 493,05 €**
- **042 Opérations d'ordre : 173 300 €**

Total des dépenses de fonctionnement : 476 862,75 €

Section fonctionnement- Recettes :

- **70 Produits des services : 375 000 €**
- **74 Subvention d'exploitation : 10 040 €**
- **75 Autres produits de gestion : 20 633,58 €**

➤ 77 Produits exceptionnels : 400 €

➤ 042 Opérations d'ordre : 70 789,17 €

Total des recettes de fonctionnement : 476 862,75 €

Section investissement - Dépenses

➤ 16 Emprunt : 85 200 €

➤ Opération 31 Modernisation station : 12 000 €

➤ Opération 36 travaux divers : 458 819,61 €

➤ Opération 38 Matériel : 8 500 €

➤ Opération 39 numérisation SIG : 27 310 €

➤ 040 Opérations d'ordre : 70 789,17 €

Total des dépenses d'investissement : 662 618,78 € dont :

- RAR 2019 : 7 129,61 €

- crédits nouveaux 2020 : 655 489,17 €

Section investissement- Recettes

➤ 10 Dotations et réserves : 40 345,97 €

➤ 16 Emprunt : 175 593,75 €

➤ 021 Virement section de fonctionnement : 14 493,05 €

➤ 040 Opérations d'ordre : 173 300 €

001 Excédent reporté : 258 886,01 €

Total des recettes d'investissement dont:

- 258 886,01 € d'excédent reporté

- 403 732,77 € de crédits nouveaux 2020

L'endettement du budget assainissement se monte à 912 426,10 € au 31 décembre 2019

Si la totalité de l'emprunt prévu en 2020 est réalisé il se montera à 1 002 819,85 € au 31 décembre 2020

VOTE DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal :

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération :

Vu l'instruction comptable M49 applicable aux communes ;

Vu l'avis de la Commission « Finances » réunie le 25 juin 2020 ;

Vu la délibération N°2020_026_11 en date du 4 mars 2020 sur le vote de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération N°2020_017_02 en date du 4 mars 2020 adoptant le Compte Administratif de l'année 2019 ;

Vu la délibération N°2020_023_08 en date du 4 mars 2020 approuvant l'affectation de résultats 2019 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de voter le **budget Assainissement 2020** :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

ADOpte le **budget Assainissement** pour l'exercice 2020 comme il suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 476 862,75 €

Recettes : 476 862,75 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 662 618,78 €

Recettes : 662 618,78 €

PRECISE que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2020.

Monsieur VIDAL présente le budget annexe eau.

Le produit de la redevance eau est prévu en baisse de 6 000 € par rapport au BP 2019, la consommation d'eau a tendance à diminuer.

Les principales dépenses d'investissement prévues en 2020 sont :

- La réhabilitation du réseau d'assainissement Avenue Jean Jaurès et rue des Aubugues : 278 600€

- La numérisation des plans des réseaux : 27 310 €

- Un emprunt d'un montant de 9 140,88 € est prévu pour financer ces investissements

Le budget annexe Eau 2020 se résume ainsi :

Section fonctionnement- Dépenses

- **011 Charges à caractère général : 63 350 €**
- **012 Charges de personnel : 107 550 €**
- **65 Autres charges de gestion courante : 1 500 €**
- **66 Charges financières : 9 700 €**
- **67 Charges exceptionnelles : 4 300 €**
- **014 Atténuation de produits : 64 000 €**
- **022 Dépenses imprévues : 13 100 €**
- **042 Opérations d'ordre : 48 800 €**

Total des dépenses de fonctionnement : 314 300 €

Section fonctionnement- Recettes

- **70 Produits des services : 303 000 €**
- **75 Autres produits de gestion : 3 000 €**
- **77 Produits exceptionnels : 200 €**
- **042 Opérations d'ordre : 8 100 €**

Total des recettes de fonctionnement : 314 300 €

Section investissement - Dépenses

- **16 Emprunt : 61 500 €**
- **Opération 330 : 1 000 €**
- **Opération 490 : 364 €**
- **Opération 500 Extension réseaux : 278 600 €**
- **Opération 501 Fontaine Bézet : 13 926,10 €**
- **Opération 503 Numérisation SIG : 27 310 €**
- **040 Opérations d'ordre : 8 100 €**

Total des dépenses d'investissement : 410 062,27 € dont :

- RAR 2019 : 31 998,27 €

- crédits nouveaux 2020 : 378 064 €

Section investissement- Recettes

- **10 Dotations et réserves : 83 293,95 €**
- **13 Subvention d'investissement : 74 700 €**
- **16 Emprunt et dettes assimilées : 9 140,88 €**
- **040 Opérations d'ordre : 48 800 €**
- **001 Excédent reporté : 194 127,44 €**

Total des recettes d'investissement : 410 062,27 € dont :

- 194 127,44 € d'excédent reporté

- 215 934,83 € de crédits nouveaux 2020

L'endettement du budget eau se monte à 577 161,07 € au 31 décembre 2019

Si la totalité de l'emprunt prévu en 2020 est réalisé il se montera à 524 801,95 € au 31 décembre 2020

Monsieur le Maire explique que le service de l'eau est géré en régie. Il convient de mettre de côté de l'argent pour le renouvellement du réseau qui a un coût.

VOTE DU BUDGET DE L'EAU 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal :

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération :

Vu l'instruction comptable M49 applicable aux communes ;

Vu l'avis de la Commission « Finances » réunie le 25 juin 2020 ;
Vu la délibération N°2020_026_11 en date du 4 mars 2020 sur le vote de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2020 ;
Vu la délibération N°2020_016_01 en date du 4 mars 2020 adoptant le Compte Administratif de l'année 2019 ;
Vu la délibération N°2020_022_07 en date du 4 mars 2020 approuvant l'affectation de résultats 2019 ;
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de voter le **budget de l'Eau** 2020 :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

ADOpte le **budget de l'Eau** pour l'exercice 2020 comme il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	: 314 300,00 €	Dépenses	: 410 062,27 €
Recettes	: 314 300,00 €	Recettes	: 410 062,27 €

PRECISE que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2020.

Monsieur VIDAL présente le budget annexe du lotissement de l'Arbre Rond.

Le Lotissement de l'Arbre Rond est un lotissement communal composé de 15 lots achevés en 2012 sur une superficie de 9526 m2. Le prix de vente des lots se situe entre 33,95 € et 45,58 € le m2. A ce jour un seul lot est vendu. Ce budget est un budget de stocks. La construction du budget prévoit la vente de l'ensemble des lots sur l'exercice.

Le budget annexe Lotissement de l'Arbre Rond 2020 se résume ainsi :

Section fonctionnement- Dépenses

- **042 Opérations d'ordre : 390 091,85 €**
- **023 Virement à la section investissement : 390 091,85**

Total des dépenses de fonctionnement : 780 183,70 €

Section fonctionnement- Recettes

- **70 Produits des services : 390 091,85 €**
- **042 Opérations d'ordre : 390 091,85 €**

Total des recettes de fonctionnement : 780 183,70 €

Section investissement - Dépenses

- **040 Opérations d'ordre : 390 091,85 €**
- **001 Déficit reporté : 390 091,85 €**

Total des dépenses d'investissement : 780 183,70 €

Section investissement- Recettes

- **040 Opérations d'ordre : 390 091,85 €**
- **021 Virement de la section fonctionnement : 390 091,85 €**

Total des recettes d'investissement : 780 183,70 €

Ce budget impacte la trésorerie de la commune. Si la commune souhaite vendre ces terrains il convient de baisser le prix. Monsieur CHEYLAT est d'accord sur le fait qu'il soit nécessaire de baisser le prix des terrains.

VOTE DU BUDGET DU LOTISSEMENT DU « HAMEAU DE L'ARBRE ROND »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal :

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération :

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;

Vu l'avis de la Commission « Finances » réunie le 25 juin 2020 ;

Vu la délibération N°2020_026_11 en date du 4 mars 2020 sur le vote de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération N°2020_018_03 en date du 4 mars 2020 adoptant le Compte Administratif de l'année 2019 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de voter le **budget du Lotissement de l'Arbre Rond** 2020 :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

ADOPTÉ le **budget du Lotissement de l'Arbre Rond** pour l'exercice 2020 comme il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	: 780 183,70 €	Dépenses	: 780 183,70 €
Recettes	: 780 183,70 €	Recettes	: 780 183,70 €

PRECISE que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2020.

AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ENTREPRISES SUITE A LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Monsieur le maire rappelle que la commune loue au profit de la société JFM STOCK MEUBLES un local communal situé au 39 bis avenue du Général de Gaulle pour loyer mensuel d'un montant de 900,00€. Il est précisé que ce bail commercial est le seul détenu par la commune.

Au début du mois d'avril 2020, la commune, par l'intermédiaire de son ancien maire, s'est engagée auprès du gérant de la société, Monsieur Jean-Luc BOUYE, à aider économiquement l'entreprise contrainte de fermer ses portes durant la période de confinement.

La commune ne possède pas la compétence « économie », elle ne peut donc pas octroyer d'aide directe aux entreprises.

Cependant, la commune peut soutenir l'activité en décidant l'octroi d'aides, comme la gratuité de loyers, relevant du champ des affaires communales tel qu'indiqué à l'article L.2121-19 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'accéder à la demande de l'entreprise JFM STOCK MEUBLES et de lui allouer une aide exceptionnelle sous forme de la gratuité du loyer pour la période de début mars à fin avril, soit deux mois de loyer pour un montant de 1 800,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

- **DECIDE** d'allouer une aide exceptionnelle l'entreprise JFM STOCK MEUBLE sous la forme de la gratuité de loyer pour deux mois, de début mars à fin avril, pour un montant de 1 800,00€ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

M. BASTIT fait remarquer que l'aide apportée à cette entreprise n'est pas équitable par rapport aux entreprises qui occupent des locaux privés et ne bénéficient pas forcément de remise de loyer par leur propriétaire. Monsieur le Maire précise que Cauvaldor a voté un million d'euros d'aides à destination des entreprises afin qu'elles puissent faire face à leurs charges et leurs loyers. Dans le privé, les locations servent souvent de retraite aux propriétaires donc il est difficile d'accorder des réductions de loyers.

EXONERATION DU PAIEMENT DES DROITS DE TERRASSE POUR LES BARS, CAFES ET RESTAURANTS POUR 2020 SUITE A LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Monsieur le maire rappelle que les bars, café et restaurants équipés d'une terrasse s'acquittent d'un droit de terrasse pour occupation du domaine public. Le montant annuel perçu par la commune la commune est de 4 668,00 € en 2019.

La commune ne possède pas la compétence « économie », elle ne peut donc pas octroyer d'aide directe aux entreprises.

Cependant, la commune peut soutenir l'activité en décidant l'octroi d'aides relevant du champ des affaires communales tel qu'indiqué à l'article L.2121-19 du code général des collectivités territoriales.

Considérant les difficultés économiques liées à la crise sanitaire du covid-19 auxquelles sont confrontés les commerces de proximité ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'accorder aux bars, cafés et restaurants concernés l'exonération pour l'année 2020 du paiement des droits de terrasses perçus par la commune pour l'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE l'exonération pour l'année 2020 du paiement des droits de terrasses perçus par la commune pour l'occupation du domaine public au profits des bars, cafés et restaurants de la commune.

Madame MARCHI demande si des extensions des terrasses seront possibles. Monsieur le Maire répond par l'affirmative si les conditions de sécurité sont respectées.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR L'INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION AU PROFIT D'ALLIANCE TRES HAUT DEBIT

Monsieur le Maire explique que la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) départemental, qui vise à pallier à la carence des opérateurs privés pour le déploiement du très haut débit internet sur l'ensemble du département du Lot hors Grand Cahors, est assurée par le syndicat mixte Lot Numérique qui regroupe le Département, les communautés de communes et Territoire d'Energie Lot (ex Fédération Départementale d'Energies du Lot).

Un contrat de délégation de service public délègue à l'opérateur d'infrastructure Alliance Très Haut Débit (Alliance THD) la réalisation, l'exploitation et la maintenance des armoires « Point de Mutualisation » (PM) réalisées dans le cadre du SDTAN pour le compte de Lot Numérique.

Dans ce cadre, une armoire PM doit être installée sur une parcelle communale cadastrée section AE n°505, côté rue du Pondaillan.

Il convient donc de signer une convention d'occupation du domaine public communal annexée pour l'installation de cet équipement de télécommunication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le maire à signer la convention d'occupation du domaine public communal annexée et proposée par Alliance THD pour l'installation d'un équipement de télécommunication sur la parcelle communale cadastrée section AE n°505 ;

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

CONVENTIONS DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'amélioration et de la modernisation du réseau et de la sécurisation de l'acheminement de l'énergie électrique, le concessionnaire réseau ENEDIS a pour projet de de supprimer une section de ligne haute tension existante et de la remplacer par une ligne souterraine depuis le poste source EDF du lieudit Férrouge.

Le tracé envisagé de la nouvelle section de réseau souterrain emprunte deux parcelles propriété de la commune :

- la parcelle cadastrée section ZA n°35 d'une superficie de 4720m², zone N du PLU, zone rouge au PPRi ;
- la parcelle cadastrée section B n°344 d'une superficie de 74520m², zone N du PLU.

A ce titre, il convient que la commune de Souillac concède un droit de servitudes à ENEDIS pour chacune des parcelles selon les modalités des deux conventions jointes en annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE les termes des conventions de servitude pour la création par ENEDIS d'une ligne haute tension sur les parcelles communales susmentionnées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions annexées ;

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS POUR LE SITE INTERNET DU RESEAU MUSEES D'OCCITANIE

Monsieur le Maire rappelle que le musée de l'automate est, par convention, membre du réseau des musées d'Occitanie.

A ce titre, il est référencé sur le site internet de l'association « Occitanie Musée – association des conservateurs et personnels scientifiques des musées d'Occitanie », anciennement association des conservateurs des musées de Midi-Pyrénées en contrepartie d'une cotisation annuelle d'un montant de 500,00 €.

L'association « Occitanie Musée », gestionnaire du site internet du réseau des musées d'Occitanie, a entre autres objectifs la connaissance et la promotion des musée d'Occitanie auprès du grand public, des scolaires et des élus.

L'association « Occitanie Musée » propose à la signature un avenant, annexé à la présente délibération, afin de modifier les conditions de reconduction de la durée de la convention initiale, soit une durée supplémentaire de 5 ans à compter du 28 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'avenant proposé par l'association « Occitanie Musée – association des conservateurs et personnels scientifiques des musées d'Occitanie » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant annexé à la présente délibération ;

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2019 DU CAMPING « LES ONDINES »

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel d'activité 2019 du camping « Les Ondines » présenté par Flower Camping au titre du contrat de Délégation de Service Public en date du 1^{er} mars 2010.

Ce rapport, consultable en mairie, détaille :

1) Un compte-rendu financier :

- a) Bilan 2019
- b) Investissement
- c) Fréquentation du camping

d) Grille tarifaire 2020

2) Un compte-rendu technique :

- a) Effectif
- b) Rapport des visites de contrôle

3) Les perspectives 2020 :

- a) Les projets
- b) La brochure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECLARE avoir pris connaissance du rapport annuel d'activité 2019 du camping « Les Ondines », rapport qui n'appelle aucune observation particulière.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur CHEYLAT demande quand sera prise la compétence enfance jeunesse par Cauvaldor, cette compétence est seulement exercée sur une partie de son territoire. Monsieur le Maire explique qu'une étude a été faite et certaines communes ont été réticentes à transférer la compétence. Il rappelle la difficulté à trouver l'unanimité des communes pour le transfert de compétence. Il prend pour exemple le débat houleux avec le maire de Saint-Céré concernant l'intégration des festivals dans la compétence « culture et patrimoine ». Cette intégration n'a pas été votée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H52

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

Agnès DULOUT

Gilles LIEBUS